

**Titre** : Valeur et bi-axialité saussuriennes, théorie de la médiation, détermination nominale et nom propre : la structure (encore) en question

**Auteur** : Juraj Mjachký

**Directeur de thèse** : doc. RNDr. Tomáš Hoskovec, Csc.

**Rapporteurs** : doc. Christophe Gérard L. Cusimano (Université Masaryk), doc. PhDr. Ondřej Pešek, Ph.D (Université de Bohême du Sud)

**Lieu de la soutenance** : Université Masaryk, Brno

**Date de la soutenance** : le 17 mai 2016

Cette étude représente une tentative de fonder quelque chose d'aussi disparate qu'est la sémantique des déterminants nominaux dans une tout autre chose, bien plus ordonnée, qu'est le système de valeurs négatives de Saussure. Pour ce faire, nous avons dû faire appel non seulement à Saussure lui-même, mais également à ses continuateurs. En ce début du 21<sup>e</sup> siècle, plusieurs se réclament directement de l'enseignement de Saussure (F. Rastier, T. Hoskovec, etc.). Celui des continuateurs (plutôt *indiscipliné*, d'ailleurs) qui retient notre attention systématiquement depuis plus de dix ans, est Jean Gagnepain, linguiste et épistémologue français, décédé en 2006. Il est l'auteur de la Théorie de la médiation, qu'il appelle aussi une anthropologie des sciences de l'homme. L'aspect intéressant du travail de Gagnepain réside dans ce que dès le début de ses recherches, il ressent la nécessité de soumettre ses thèses à l'épreuve de la clinique des pathologies culturelles. La première spécificité humaine qu'il a abordée est le langage et ses pathologies, à savoir les aphasies dites de Wernicke et Broca. Or, peu à peu, il devient évident que la linguistique de Saussure fournit un modèle qui, quoique apte à expliquer certaines manifestations des aphasiques, reste « muet » par rapport aux autres. D'où la nécessité de remanier certains concepts saussuriens. Ainsi les axes saussuriens, paradigmatique et syntagmatique, ont été déconstruits en deux types de raisonnement logique : par différenciation et par contraste. Et ce n'est que par leur interférence, ou plus précisément la projection de l'une sur l'autre et vice versa, que sont formés les rapports saussuriens *in praesentia* et *in absentia*. Par ailleurs, Gagnepain et ses collaborateurs ont été amenés à dissocier le langage, c'est-à-dire d'un côté le fait de parler et de l'autre côté la langue, c'est-à-dire le langage en tant qu'inscrit dans une culture donnée. Ainsi, un autre déterminisme (le social) indépendant et autonome interfère avec la logique langagière. Autrement dit, parler, pour Gagnepain, n'est pas la même chose que communiquer ou encore *locution* n'est pas *interlocution*.

Dans notre étude, nous exploitons aussi bien les concepts d'analyse différentielle et contrastive que la scission du fait langagier en langage et langue. Notre première hypothèse, à partir de laquelle tout le reste à été construit, est que l'article défini marque l'opposition différentielle du morphème lexical déterminé par celui-ci. Autrement dit, la valeur lexicale censée être, d'après Saussure, purement différentielle, ne l'est pour nous que lorsqu'une autre valeur est signifiée simultanément, à savoir la valeur « article défini ». Cette première hypothèse est riche en conséquences. En attribuant à l'article défini le « sens » très précis de « délimitateur différentiel », qui capte très bien, d'après nous, les nombreuses intuitions sur le défini (surtout la « présupposition existentielle d'unicité »),

l'hypothèse soulève surtout la question suivante : Quel est le statut structural du morphème lexical déterminé par d'autres « mots-outils » ou même déterminé par un zéro phonologique ? La réponse à la deuxième partie de la question est qu'un tel morphème est structurellement ambigu, dans ce sens qu'il peut être produit par plusieurs analyses, indépendamment, consécutivement ou même simultanément. La réponse à la première partie de la question est que chaque déterminant que nous avons vu peut être défini comme signifiant telle ou telle configuration structurale du morphème lexical, cette caractéristique valant même pour la catégorie du nombre grammatical. Ainsi définissons-nous l'article indéfini singulier *un* comme la marque de l'analyse contrastive (unitaire) du morphème lexical, son emploi *spécifique* impliquant en plus une réanalyse différentielle au sein de cette structure contrastive. Le possessif est appréhendé comme l'article défini, mais l'analyse différentielle est double : 1. analyse différentielle lexicale 2. analyse différentielle en personnes. Le démonstratif marque tout un ensemble d'analyses simultanées du morphème lexical : 1. différenciation lexicale (par là, il s'apparente à l'article défini) 2. séparation contrastive lexicale (un trait qu'il partage avec l'indéfini singulier) 3. analyse différentielle au sein des rapports contrastifs (un trait qu'il partage avec l'indéfini singulier spécifique). Jusque-là, nous avons exploité les analyses différentielle et contrastive que nous avons empruntées à la TDM. Or, pour pouvoir décrire l'article partitif *de*, il nous a fallu introduire un autre type d'analyse contrastive que celui conceptualisé par la TDM (et que nous avons nommé *unitaire*), à savoir l'analyse contrastive non-unitaire. Nous pensons, en d'autres mots, que le découpage contrastif de la valeur lexicale peut produire des quantum à la même dimension (d'où le concept d'unité) ou des quantum qui ne sont pas copie l'un de l'autre. En plus, il nous semble qu'à l'aide de l'analyse contrastive non-unitaire, il est possible de caractériser des quantificateurs comme *un peu*, *beaucoup*, *un* (numéral), *deux*, *plus* etc., le partitif *de* étant du même ordre, avec toutefois la neutralisation du noyau lexical (donc l'article  $\emptyset$  *du* peut vouloir dire tous les quantificateurs, ressemblant en ceci aux pronoms.).

Un produit inattendu de nos réflexions sur les délimitations possibles du morphème lexical et leurs manifestations morphologiques est une appréhension insolite de ce qui est intuitivement une évidence, mais qui pose une résistance des plus coriaces sur le plan théorique : le nom propre. En effet, nous pensons qu'il a un statut grammatical certain, mais que sa définition relève également d'un autre déterminisme que la logique langagière, et qui est le traitement social. En tant qu'unité grammaticale, pour nous, le nom propre, plus précisément l'anthroponyme, est en français une valeur différentielle par défaut, ce qui se traduit par la non-signification de la valeur « déterminant ». Cette délimitation différentielle exclusive des noms propres est décisive pour la question de leur sens : ce dernier, en effet, n'est pas le même que celui des noms communs : il n'est pas « descriptif ». Ceci s'explique, selon nous, par l'implicite grammatical qui fonde toujours le fait sémantique, ce qui veut dire, dans le cas des noms propres, que chaque sens identitaire ne peut être, à la différence des noms communs, mis en équivalence qu'avec un seul morphème lexical, d'où l'absence de « classes de référents ». Or, cette univocité entre le morphème différentiel et le sens identitaire est réciproque : c'est pourquoi « le pays dont la capitale est Paris » ne peut être que *la France*, qui

est, de ce fait, assimilable aux anthroponymes, tout en restant morphologiquement un nom commun.

Enfin, dans une sorte de synthèse, nous avons conjugué les définitions sémiologiques des déterminants et du nom propre pour examiner le nom propre *modifié*. Il s'est avéré que, s'il y a bien certaines particularités concernant la détermination du nom propre, elles sont explicables à partir du statut sémiologique spécifique de ce dernier.